

Liste des engagements pris par la Communauté de Communes de l'Oisans dans le mémoire en réponse à l'avis des Personnes Publiques Associées

Avis PPA	Numéro	Rubrique	Engagement CCO	Commentaires
MRAe	1.	Articulation plans et programmes	Compléter l'articulation plans et programmes : - schéma régional de raccordement aux EnR, schéma régional biomasse, programme régional bois, plan régional de prévention et de gestion des déchets, plan de développement des mobilités de la région grenobloise, plan de prévention de l'atmosphère de la région grenobloise - stratégie nationale pour la biodiversité et stratégie nationale bas carbone - SCoT des territoires limitrophes	A réaliser après l'enquête publique, lien de fonctionnalités écologiques avec SCoT limitrophes Déjà complété dans mémoire en réponse PPA (à renquête publierendre)
MRAe	2.1	Etat initial de l'environnement - conso d'espaces	Identifier des coups partis	A mettre à jour après l'enquête publique
MRAe	2.1	Etat initial de l'environnement - conso d'espaces	Etablir un état initial pour chaque zone concernée par une opération de renaturation	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	2.2	Etat initial de l'environnement - milieux naturels et biodiversité	Réaliser une présentation détaillée de la méthodologie d'identification des enjeux liés aux milieux naturels, à la faune et à la flore	A compléter après l'enquête publique dans le dossier d'évaluation environnementale
MRAe	2.2	Etat initial de l'environnement - milieux naturels et biodiversité	Conduire des diagnostics terrain pour préciser les enjeux en présence sur les secteurs concernés par des projets structurants : - focus sur le secteur du SIP des Auberts - focus sur le secteur d'extension de la zone d'activités de Livet - secteurs du domaine skiable : prescription ajoutée ou complétée visant les DUL	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	2.3	Etat initial de l'environnement - ressource en eau	Engager un travail avec la CLE pour une meilleure connaissance de la ressource sur le territoire	A réaliser à partir de 2026
MRAe	2.3	Etat initial de l'environnement - ressource en eau	Compléter l'évaluation environnementale en détaillant chaque système de traitement et l'impact du SCoT sur ceux-ci + mise à jour du schéma directeur d'assainissement	Consultation en cours en 2025, travail sur 2 ans
MRAe	2.4	Etat initial de l'environnement - risques naturels et technologiques	Compléter l'état initial de l'environnement avec une cartographie identifiant l'ensemble des risques et précisant qu'elle ne tient pas compte de l'évolution climatique	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	2.5	Etat initial de l'environnement - patrimoine paysager et architectural	Etablir un document cartographiant et hiérarchisant les enjeux paysagers et architecturaux du territoire et localisant les principaux secteurs de projets définis par le SCoT	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	2.6	Etat initial de l'environnement - santé humaine	Compléter l'évaluation environnementale avec une analyse sur la qualité de l'air en intégrant les données les plus récentes possibles et en les comparant aux seuils OMS Localiser précisément les secteurs à enjeux d'exposition au bruit et aux pollutions atmosphériques les plus élevés	A réaliser après l'enquête publique - Voir PCAET
MRAe	2.7	Etat initial de l'environnement - mobilités	Mettre à jour le diagnostic de l'étude mobilité	A réaliser après l'enquête publique

MRAe	3.	Alternatives examinées et justification des choix au regard des objectifs de protection de l'environnement	Étayer la justification des choix retenus dans le SCoT en intégrant dans les analyses des différents scénarii leurs effets sur les grandes thématiques environnementales (ressource en eau, expositions aux risques naturels, préservation des milieux naturels, émissions de GES ...)	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	4.	Incidences du projet de SCoT sur l'environnement et mesures ERC	Réaliser des focus sur les zones à enjeux et sur les secteurs de projets structurant du SCoT et portant sur les incidences environnementales et sur les mesures ERC	A réaliser après l'enquête publique si besoin + en phase projet
MRAe	4.	Incidences du projet de SCoT sur l'environnement et mesures ERC	Prendre en compte les insuffisances de l'analyse des incidences produite et des mesures ERC proposées et reformuler ces mesures pour qu'elles soient pleinement efficaces	A réaliser si besoin après l'enquête publique + lors des études en phase projet
MRAe	4.1	Incidences du projet de SCoT sur l'environnement et mesures ERC - consommation d'espaces	Analyser précisément les incidences liées à la mise en œuvre des opérations de renaturation prévues, notamment au niveau des gains attendus en matière de fonctionnalité écologique voire de captation carbone	A compléter dans l'annexe 4 + ajustement pour l'approbation
MRAe	4.2	Incidences du projet de SCoT sur l'environnement et mesures ERC - milieux naturels et biodiversité	Analyser les incidences sur les milieux naturels et la biodiversité de chaque secteur de projet structurant du SCoT	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	4.3	Incidences du projet de SCoT sur l'environnement et mesures ERC - ressource en eau	Engager un travail avec la CLE pour une meilleure connaissance de la ressource sur le territoire	A réaliser à partir de 2026
MRAe	4.3	Incidences du projet de SCoT sur l'environnement et mesures ERC - ressource en eau	Compléter l'évaluation environnementale en détaillant chaque système de traitement et l'impact du SCoT sur ceux-ci + mise à jour du schéma directeur d'assainissement	Consultation en cours en 2025, travail sur 2 ans
MRAe	4.4	Incidences du projet de SCoT sur l'environnement et mesures ERC - risques naturels ou technologiques	Compléter l'analyse des incidences en intégrant des cartographies des aléas naturels permettant de situer les projets structurants ou d'urbanisation au regard des aléas Sur cette base, étayer les mesures ERC et les intégrer au SCoT (SIP des Auberts) Présenter les sites et sols pollués du territoire et déterminer les incidences du SCoT sur ces secteurs en prévoyant le cas échéant des mesures ERC pour les prendre en compte (analyse à réaliser sur les 8 sites)	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	4.5	Incidences du projet de SCoT sur l'environnement et mesures ERC - santé humaine	Préciser les incidences du SCoT sur les secteurs du territoire particulièrement exposés aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique et prévoir des mesures ERC appropriées pour empêcher l'exposition des populations	Compléments à apporter dans le dossier d'incidences + mesures ERC le cas échéant - A réaliser après l'enquête publique
MRAe	4.6	Incidences du projet de SCoT sur l'environnement et mesures ERC - mobilités	Estimer l'évolution attendue des déplacements (tous modes et usages) induits par le projet de SCoT Evaluer précisément les incidences liées à la mobilité en termes d'émissions de GES et prévoir les mesures ERC appropriées pour infléchir l'exposition des populations à ces émissions	A réaliser après l'enquête publique

MRAe	4.7	Incidences du projet de SCoT sur l'environnement et mesures ERC - changement climatique	Compléter le dossier avec un bilan carbone du SCoT et préciser en l'illustrant avec des chiffres comment la CCO contribue à l'atteinte de l'objectif national de neutralité carbone à horizon 2050 --> estimations bilan carbone sur les mobilités et sur la rénovation de logements / difficulté de quantifier les émissions supplémentaires liées à l'artificialisation	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	4.9	Incidences du projet de SCoT sur l'environnement et mesures ERC - UTNs	Analyser les incidences quantitatives en termes de mobilité et d'émissions de GES des projets UTNs	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	5.	Dispositif de suivi proposé	Compléter le dispositif de suivi de manière à : - relier les indicateurs aux orientations et dispositions figurant dans le PAS et le DOO - intégrer pour chaque indicateur la définition d'un état 0 et de valeurs cibles claires - intégrer un indicateur permettant d'apprécier sur la durée du SCoT le nombre de lits froids, tièdes et chauds, le nombre de lits réhabilités, le nombre de résidences secondaires et principales occupées, le nombre de lits marchands et non marchands - intégrer toutes les mesures ERC qui sont à définir en réponse aux recommandations du présent avis	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	6.	Résumé non technique	Compléter le résumé non technique de manière à ce qu'il comporte tous les éléments listés à l'article R104-18 du code de l'urbanisme et prendre en compte dans ce résumé non technique les conséquences des recommandations du présent avis	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	7.1	Prise en compte de l'environnement par le SCoT - gestion économe de l'espace et lutte contre l'étalement urbain	Garantir la maîtrise foncière des terrains destinés à des opérations de renaturation et mettre en compatibilité les PLU communaux pour qu'ils empêchent toute autre occupation des sols concernés --> suppression des fonciers avant approbation si nécessaire Préciser les critères écologiques à prendre en compte pour l'identification par les communes d'autres sites à renaturer --> ajouter une prescription dans le DOO	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	7.2	Prise en compte de l'environnement par le SCoT - espaces naturels, biodiversité et continuités écologiques	Modifier la P40 pour préciser les critères de compensation des atteintes éventuelles aux zones humides	A réaliser après l'enquête publique
MRAe	7.3	Prise en compte de l'environnement par le SCoT - paysage, sites et patrimoine bâti	Modifier le SCoT si nécessaire pour intégrer les éléments de la future charte paysagère du territoire	Modification post-approbation et selon le diagnostic paysager
MRAe	7.5	Prise en compte de l'environnement par le SCoT - risques naturels et technologiques	Compléter la P54 pour prendre en compte les dispositions du PGRI	A réaliser après l'enquête publique

Etat	1.	Réserves sur le contenu du DAACL	Renquête publierendre le diagnostic afin de porter les dénominations des sites comme évoqués dans le DOO et le DAACL Renquête publierendre le tableau de la p.129 du DOO (P131) dans le DAACL	A réaliser après l'enquête publique
Etat	2.3	Observations de l'Etat - Développement d'une offre de logements permanents	Renforcer la P81 en imposant la mobilisation de l'article L151-14-1 dans les DUL et intégrer les communes produisant moins de 10 logements dans cette obligation	A réaliser après l'enquête publique
Etat	2.5	Observations de l'Etat - Développement touristique	Compléter les justifications du SCoT et le diagnostic afin de clarifier que la production nouvelle de lits touristiques n'induit pas nécessairement de la consommation d'espaces, sauf dans certains cas bien particuliers en raison des caractéristiques du territoire ou d'autorisation d'urbanisme d'ores et déjà délivrées. Compléter la P153 pour préciser les définitions de domaines skiables (art R122-4 du code de l'urbanisme) et leur traduction dans les PLU (art L151-38 et R151-48 du code de l'urbanisme). Expliciter le terme de domaine de montagne pour le ski alpin	A réaliser après l'enquête publique
Etat	2.8	Observations de l'Etat - Mobilités	Préciser les effets attendus de la stratégie mobilité en matière de trafic et de réduction des émissions de GES Engager un plan de mobilité dans la première période d'application du SCoT --> prise en compte des éléments au premier bilan Engager une réflexion avec les acteurs compétents des mobilités --> SERM / comité d'axe	A réaliser après l'enquête publique pour le premier point, à réaliser dans la première période d'application du SCoT pour le second
Etat	2.9	Observations de l'Etat - Prise en compte des risques naturels et technologiques	Compléter les prescriptions relatives aux risques conformément au PGRI et plus généralement intégrer un principe d'inconstructibilité à l'arrière des ouvrages de protection contre les risques naturels Rappeler que les différents projets identifiés dans le DOO et le DAACL devront prendre en compte les risques naturels lors de leur inscription dans les DUL Rappeler dans le DOO le cadre réglementaire applicable aux communes et à l'intercommunalité en matière de PCS et DICRIM	A réaliser après l'enquête publique
Etat	2.11	Observations de l'Etat - Préservation de la ressource en eau	Engager un travail avec la CLE pour une meilleure connaissance de la ressource sur le territoire	A réaliser à partir de 2026
Etat	2.12	Observations de l'Etat - Energie / Climat	Préciser la P7 en indiquant la limitation des possibilités d'installation au regard de leurs impacts sur le cœur du PNE	A réaliser après l'enquête publique
Etat	2.13	Observations de l'Etat - Observations diverses	Ajuster l'objectif 3 du PAS (p.37) relatif à la durabilité, la polyvalence et la réversibilité des projets en mentionnant la prise en compte de nouvelles connaissances sur les risques naturels	A réaliser après l'enquête publique
Etat	2.13	Observations de l'Etat - Observations diverses	Indiquer dans la P7 du DOO que l'installation de dispositifs d'énergies renouvelables prendra en compte les risques naturels et technologiques	A réaliser après l'enquête publique
Etat	2.13	Observations de l'Etat - Observations diverses	Etendre la P57 du DOO aux autres aléas naturels et supprimer ou modifier le point relatif aux cônes de déjection car non réalisable	A réaliser après l'enquête publique

Etat	2.13	Observations de l'Etat - Observations diverses	Reformuler la P58 pour maîtriser le rejet des eaux pluviales dans les secteurs de glissement de terrain afin de ne pas aggraver le risque	A réaliser après l'enquête publique
Etat	2.13	Observations de l'Etat - Observations diverses	Ajouter une prescription dans le DOO sur le risque avalanche en intégrant le maintien des forêts de protection	A réaliser après l'enquête publique
Etat	2.13	Observations de l'Etat - Observations diverses	Compléter la prescription P40 en précisant qu'il faut avant tout éviter ou réduire l'impact sur les zones humides et à défaut compenser à fonctionnalité équivalente ou supérieure à celle impactée	A réaliser après l'enquête publique
Etat	2.13	Observations de l'Etat - Observations diverses	Ajuster la prescription P164 pour distinguer les cas de figure entre les anciens chalets d'alpage traditionnels à identifier et les chalets d'alpages existants à des fins d'exploitation agricoles en renvoyant cette distinction au rapport de présentation des DUL	A réaliser après l'enquête publique
Etat	2.13	Observations de l'Etat - Observations diverses	En lien avec la P97, élaborer un plan intercommunal des mobilités	A réaliser dans la première période d'application du SCoT pour le second
Etat	2.13	Observations de l'Etat - Observations diverses	Corriger la carte de synthèse et ajouter la localisation préférentielle pour l'implantation de commerces d'importance dans les centralités et dans les secteurs d'implantation périphérique	A réaliser après l'enquête publique
CDPENAF	3.2	Renaturation	Faire le point sur les objectifs de renaturation, leur faisabilité et leur estimation quantitative (maîtrise foncière)	A réaliser après l'enquête publique
Commissariat de massif	4.4	Ascenseur valléen Bourg d'Oisans	Compléter les justifications et le DOO pour apporter des précisions sur les gains en renquête publiqueort modal et les cibles d'utilisateurs Compléter le projet de SCoT avec des mesures incitatives qui seront mises en œuvre pour favoriser ce renquête publiqueort modal et montrer la cohérence dans les arbitrages d'aménagement.	A réaliser après l'enquête publique
Commissariat de massif	4.8	Diversification économique	Mettre en œuvre des études complémentaires sur les filières et le foncier	Etudes en cours, finalisation prévue fin 2025
Région AURA	5.3	Trame verte et bleue en milieu urbain	Préciser les objectifs de prise en compte de la trame verte et bleue en milieu urbain et ajouter des préconisations plus précises sur la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les nouvelles opérations d'aménagement urbain --> compléter éventuellement la P42 et ajouter éventuellement d'autres prescriptions ou recommandations	A réaliser après l'enquête publique
Région AURA	5.6	Consommation d'espaces	Corriger la page 5 de la pièce 3.4 Annexe 4 portant sur l'identification des règles du SRADDET et intégrer la règle n°4	A réaliser après l'enquête publique

Région AURA	5.8	Agriculture	Lancer un PAT Fixer un cadre pour encadrer les changements de destination en zone agricole dans les DUL	Lancement du PAT au cours du prochain mandat Encadrement des changements de destination à réaliser après l'enquête publique
Région AURA	5.10	Economie circulaire et gestion des déchets	Corriger et mettre à jour l'état initial de l'environnement sur les données relatives aux déchets Compléter le DOO par des prescriptions ou recommandations relatives aux déchets : intégrer la problématique de la gestion des déchets dans les DUL notamment en secteur urbain	A réaliser après l'enquête publique
Région AURA	5.11	Préservation de la trame verte et bleue	Compléter la P44 pour préserver la spécificité des espaces agricoles supports de biodiversité en lien avec la pression touristique qui peut s'y exercer	A réaliser après l'enquête publique
Région AURA	5.12	Climat-air-énergie	Réactualiser le diagnostic des consommations d'énergie et de l'évolution des GES afin de prendre en compte l'évolution des données du secteur industriel Créer une recommandation pour inciter les collectivités à renouveler les équipements des particuliers en appareils individuels performants (type poêle à bois) pour limiter les émissions de particules Définir des objectifs chiffrés sur les EnR --> dans le PCAET	1er point : fin 2025 via le PCAET 2nd point : à réaliser après l'enquête publique 3ème point : dans le PCAET
Région AURA	5.13	Intermodalités et infrastructures de transport	Compléter le projet de SCoT avec les aires de covoiturage et les pistes de développement relatives à l'autopartage	A réaliser après l'enquête publique
Région AURA	5.14	Patrimoine et paysages	Réaliser un diagnostic paysager à l'échelle intercommunale dans le calendrier évoqué (2027) et l'intégrer aux documents du SCoT	A réaliser d'ici 2027 - Modification du SCoT éventuelle ensuite
Région AURA	5.15	Infrastructures numériques	Inscrire les objectifs régionaux en matière de développement des infrastructures numériques via un ajout dans le DOO	A réaliser après l'enquête publique
CD38	6.1	Mobilités	Actualiser le diagnostic avec le complément d'étude TTK (paragraphe 3.1.13)	A réaliser après l'enquête publique
CD38	6.2	Consommation d'espaces	Prendre en compte les projets réalisés, en cours ou programmés du CD38 dans la comptabilisation des surfaces et les mentionner explicitement dans la partie mobilité et infrastructures du DOO (liste des travaux transmise)	A réaliser après l'enquête publique
CD38	6.5	Espaces naturels sensibles	Identifier les ENS du territoire sur la cartographie de manière plus explicite	A réaliser après l'enquête publique
CD38	6.6	Activités de loisirs / diversification	Intégrer le travail réalisé par le Département au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée en complément de celui réalisé par le PNE au sein de l'objectif 3.4.1	A réaliser après l'enquête publique

CD38	6.7	Très haut débit	<p>Modifier la P88 conformément à la proposition du Département : La Communauté de Communes de l'Oisans a participé à la création du Réseau d'Initiative Publique en fibre optique "Isère THD" porté par le Département de l'Isère à hauteur de 100 € par ligne déployée (montant prévisionnel sur 8 ans : 2,575 M€). Ce dernier vise à atteindre une couverture complète du territoire en fibre optique pour les bâtiments disposant d'un raccordement aux réseaux publics (électricité, téléphone).</p> <p>Les documents d'urbanisme locaux devront garantir le déploiement effectif des infrastructures de télécommunication électronique (réseaux fixe et mobile), et faciliter les opérations rendues nécessaires pour répondre aux besoins d'extension ou de densification sur les différentes zones, éventuellement en proposant des adaptations techniques pour leur installation.</p> <p>Les autorisations d'urbanisme devront prévoir la viabilisation télécom pour permettre le raccordement des nouveaux bâtiments ou des bâtiments réaménagés au réseau de fibre optique.</p>	A réaliser après l'enquête publique
CD38	6.8	Structures écopaysagères	Préciser la P44 pour évoquer explicitement le bocage de la plaine du Bourg d'Oisans comme structure écopaysagère à maintenir	A réaliser après l'enquête publique
CD38	6.9	Identifier et préserver les terres agricoles	Corriger la carte de synthèse pour préserver les pâturages des coteaux en lien avec la P119	A réaliser après l'enquête publique
CD38	6.11	Assurer le maintien des activités agricoles de qualité	Modifier la R38 conformément à la proposition du Département : Accompagner techniquement le Département qui porte un projet agro-environnemental et climatique et les mesures associées (MAEC) sur le territoire	A réaliser après l'enquête publique
CD38	6.12	Inciter la montée en gamme des productions	Modifier la R40 avec les propositions du Département : Mettre en place des ateliers et un accompagnement pour présenter les labels permettant de toucher des nouveaux outils de commercialisation : rajouter la marque "Nos produits IS HERE"	A réaliser après l'enquête publique
CD38	6.13	Développer une politique foncière de préservation des espaces agricoles	Modifier la R41 en ajoutant la réglementation des boisements comme outil de la politique foncière	A réaliser après l'enquête publique
CD38	6.14	Faciliter l'accès pour la population permanente aux produits issus de l'agriculture uissane	<p>Ajouter en préambule du point 3.2.3 du DOO la création d'un PAT coordonné avec le PAT du Département sur la structuration des filières et les outils de transformation</p> <p>Le SCoT recommande de mettre en place un groupe de travail pour un travail commun des agriculteurs volontaires sur un outil de commercialisation collectif. Il peut être rappelé dans le diagnostic agricole qu'il y a déjà plusieurs exploitants qui commercialisent dans des points de vente collectifs.</p>	A réaliser après l'enquête publique

INAO	8.1	Changement de destination des bâtiments agricoles	Préciser dans le DOO qu'en cas de changement de destination de bâtiments en zone naturelle ou agricole, cela ne devra pas compromettre l'activité agricole	A réaliser après l'enquête publique
INAO	8.2	Développement de l'urbanisation au contact de parcelles agricoles	Modifier le DOO en ajoutant qu'en cas de développement de l'urbanisation au contact de parcelles agricoles, des mesures de préservation soient prévues à charge des pétitionnaires et sur l'emprise de leur tènement afin de respecter les zones de non traitement	A réaliser après l'enquête publique
INAO	8.3	Maintien des sièges d'exploitation en zone agricole	Renforcer le DOO pour le maintien des sièges d'exploitation en zone agricole	A réaliser après l'enquête publique
INAO	8.4	Espaces boisés classés	Intégrer dans le DOO que les espaces boisés classés ne compromettent pas l'activité sylvicole	A réaliser après l'enquête publique
UNICEM	10.3	Consolider la filière extractive	Reformuler le texte de l'objectif 1.5.1 en tenant compte que le cadre régional "matériaux et carrières" est caduque depuis la réalisation du SCR	A réaliser après l'enquête publique
PNE	11.1	Localiser et encadrer le développement des dispositifs en énergies renouvelables	Compléter la P7 en recommandant des études spécifiques en matière d'inventaires de la faune benthique et de détermination des débits biologiques minimum ainsi que des études du transport sédimentaire (régimes torrentiels glacio-nivaux et épisodes de crues)	A réaliser après l'enquête publique
PNE	11.3	Protéger et partager la ressource en eau dans une logique amont / aval	Engager un travail avec la CLE pour une meilleure connaissance de la ressource sur le territoire	A réaliser à partir de 2026
PNE	11.4	Permettre un partage de la ressource entre les différents besoins (alimentation en eau potable, milieu naturel, agriculture, neige de culture, hydroélectricité...)	Préciser la P21 pour encadrer plus clairement tout nouvel équipement de neige de culture au regard notamment des ressources en eau disponibles	A réaliser après l'enquête publique
PNE	11.5	Renaturer les espaces	Faire le point sur les objectifs de renaturation, leur faisabilité et leur estimation quantitative (maîtrise foncière) - modifier éventuellement la P34 si besoin	A réaliser après l'enquête publique
PNE	11.6	Préserver et améliorer les trames verte bleue et noire, les habitats et les espèces	Ajouter une prescription au DOO relative à l'élaboration d'une liste de plantes d'ornement interdites à la plantation car envahissantes	A réaliser après l'enquête publique
PNE	11.7	Gérer les flux touristiques aux abords des sites sensibles	Compléter la P45 en mentionnant également le PNE comme instance compétente	A réaliser après l'enquête publique
PNE	11.9	Consolider la filière bois	Ajouter des éléments complémentaires à la R16 afin de mieux prendre en compte les enjeux écologiques lors d'éventuelles créations de nouvelles dessertes forestières	A réaliser après l'enquête publique
PNE	11.10	Réfléchir à l'avenir de la Béarde	Compléter la R18 avec notamment les 3 zonages présents sur le site de la Béarde : cœur de Parc, réserve naturelle nationale, périmètre de protection	A réaliser après l'enquête publique

PNE	11.11	Inciter au développement de la filière bois	Compléter la R36 en associant biodiversité et sylviculture dans l'intérêt de la filière bois. Proscrire les coupes suivies de plantations pour préserver l'état boisé et les sols	A réaliser après l'enquête publique
PNE	11.12	Développer une diversification touristique scénarisée tout en confortant les offres touristiques	Ajouter des précisions dans le chapitre 3.4 (p.135 et suivantes) pour mentionner que l'objectif de diversification des activités touristiques doit être étudié au regard des problématiques de gestion des pics de fréquentation de certains sites et de l'impact sur les milieux naturels et sur l'image de la vallée	A réaliser après l'enquête publique
PNE	11.14	UTNs Bourg d'Oisans - Huez	Compléter les prescriptions de l'UTNs 2 en tenant compte des enjeux de covisibilité denquête publiqueuis les communes du Bourg d'Oisans, de Villard Notre Dame et de Villard Reymond, en tenant compte également des impacts sur la faune et en particulier l'avifaune	A réaliser après l'enquête publique
RTE	14.	Avis	Ajouter une prescription sur les infrastructures électriques dans le DOO	A réaliser après l'enquête publique
Mountain Wilderness	15.1.3	Stations de ski	Inscrire précisément qu'une liaison Alpe d'Huez - Deux Alpes n'est pas prévue au SCoT	A réaliser après l'enquête publique
Mountain Wilderness	15.1.4	Articulations avec les territoires voisins	Ajouter une prescription indiquant l'articulation avec les territoires voisins, notamment la haute vallée de la Romanche (La Grave / Villar d'Arène), le col d'Ornon autour de l'avenir du col et plus généralement de la trame verte et bleue. Ajuster la carte en annexe 1 en ce sens	A réaliser après l'enquête publique
Mountain Wilderness	15.5	Gisement éolien	Apporter une nuance afin que l'éolien ne soit pas proscrit dans le cas de bâtiment isolé pour une utilisation individuelle notamment pour les refuges tout en maintenant les interdictions dans les autres cas	A réaliser après l'enquête publique
Mountain Wilderness	15.8.3	Immobilier touristique	Préciser les chiffres fournis du parc actuel de logements ou lits touristiques en incluant le volume des autorisations délivrées récemment	A réaliser après l'enquête publique
Mountain Wilderness	15.9	Haut Vénéon	Modifier éventuellement le SCoT selon les conclusions du travail l'"Atelier des territoires" développé avec les services de l'Etat (DGALN)	Finalisation de l'Atelier des territoires prévue pour fin 2026 - début 2027
Mountain Wilderness	15.15	Bruit	Préciser les incidences du SCoT sur les secteurs du territoire particulièrement exposés aux nuisances sonores et prévoir des mesures ERC appropriées pour empêcher l'exposition des populations	Compléments à apporter dans le dossier d'incidences + mesures ERC le cas échéant - A réaliser après l'enquête publique
Mountain Wilderness	15.16	Silhouette villageoise	Compléter les silhouettes villageoises en veillant à préserver les silhouettes d'importances communautaires au regard de leur aspect emblématique, de celles d'intérêt local et communal relevant des documents d'urbanisme locaux	A réaliser après l'enquête publique

Mountain Wilderness	15.18	Déplacements	Mettre à jour l'étude mobilité TTK avec une approche plus précise sur les émissions de GES	A réaliser après l'enquête publique
Vaujany	16.	Avis	Modifier la P85 en tenant compte de la remarque de la commune de Vaujany qui souhaite porter l'objectif de lits saisonniers à 50 lits, conformément aux termes de la convention relative au logement des travailleurs saisonniers	A réaliser après l'enquête publique
Chambre d'agriculture	19.1.1	PAS - Orientation 1	Réaliser un zoom de l'état initial de l'environnement sur les secteurs d'activités économiques et agricoles	A réaliser après l'enquête publique
Chambre d'agriculture	19.2.2	DOO - Consommation d'espaces	Revoir le dimensionnement et la répartition des surfaces par commune au regard des projets connus lors du premier bilan du SCoT en 2031	A réaliser après l'enquête publique pour le 1er point A réaliser au premier bilan du SCoT
Chambre d'agriculture	19.2.5	DOO - Filière extractive	Modifier le DOO pour préciser qu'en fin d'exploitation, il convient de réhabiliter les carrières dans une logique cohérente à l'échelle du territoire et notamment de préciser pour le retour à des espaces agricoles, qu'il ne s'agit pas uniquement de renaturer mais bien de reconstituer la fonctionnalité des milieux agricoles, la remise en état des sols (notamment d'un point de vue agronomique), laquelle pourra faire l'objet d'une convention gérant la réhabilitation progressive des sols en terres agricoles.	A réaliser après l'enquête publique
Chambre d'agriculture	19.2.10	DOO - UTNs	Ajouter la prescription "limiter les impacts sur l'activité agricole notamment en termes d'emprises et de fonctionnalité agricole" à la suite des prescriptions figurant en pages 168 et 176 du DOO	A réaliser après l'enquête publique